

Bon No: 004420189		1ere Gachée: 07:18 (1)		Date: 09/07/2026		ROG250626164140		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: M09 SIMON SIMON SIMON	
client: 411954 chantier: 195402		SOLS GRAND EST REIMS		RUE PIERRE ADT 54700 RUE PIERRE MAITRE 06.04.46.50.56 51100 Reims				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
07:15						température: vitesse du vent: validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure CL 0,40	
RJB353A350ESCH		BPS				XF2		consistance(7) Dmax S3 20	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NF				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XF2 S3 Dm20 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE				FIBRES SYNTHETIQUES EA ISOSPHERE 5140 SPHRE 7200				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1